# L'ÉMIGRATION PERCHERONNE

# AU CANADA

## PENDANT LE XVIIe SIÈCLE

PAR

M. LÉON DE LA SICOTIÈRE

---

DISCOURS

*Lu à la séance publique de la* Société Historique et Archéologique de l'Orne,

LE 27 OCTOBRE 1887.



ALENÇON
TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE

1887

Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.*

# DISCOURS

## De M. L. de LA SICOTIÈRE, Président.

---

## L'ÉMIGRATION PERCHERONNE AU CANADA

### PENDANT LE XVII$^{e}$ SIÈCLE

---

Mes Chers Confrères,

Il y a cinq ans, à pareille époque, notre *Société Historique et Archéologique de l'Orne* avait à Alençon sa première réunion publique. Les séances qu'elle a tenues depuis à Argentan, à Domfront, à Mortagne, à Seès, n'ont été ni sans intérêt, ni même sans éclat. Nous avons le droit d'être fiers et le devoir d'être reconnaissants de l'accueil sympathique et empressé que nous avons reçu dans toutes ces villes, des encouragements qu'y ont obtenus nos efforts, des adhésions honorables et nombreuses qui y sont venues grossir nos rangs. Le cercle des stations que nous nous proposons de parcourir ainsi n'est pas épuisé ; mais nous ne saurions nous imposer à l'avance un itinéraire que beaucoup de circonstances particulières pourraient déranger. Il était temps pour nous de revenir à Alençon, notre point de départ, le foyer principal de nos réunions particulières et de nos études. Que ceux de nos confrères, étrangers à la ville, qui ont bien voulu, quelques-uns de fort loin, répondre à notre appel, reçoivent nos vifs remer-

ciments. Qu'ils les partagent avec M. le Maire d'Alençon, qui a mis cette salle à notre disposition avec un courtois empressement, avec les personnes distinguées que j'aperçois ici en si grand nombre et dont vos lectures, piquantes ou savantes, sévères ou poétiques, vont tout à l'heure, mes chers confrères, justifier et récompenser l'attente.

Pourquoi faut-il qu'une note discordante, une seule, se mêle à votre satisfaction et à la mienne ? Pourquoi votre indulgence obstinée m'a-t-elle condamné à reprendre ce fauteuil de la présidence que tant d'autres parmi vous, mes chers confrères, ont tant de titres pour occuper mieux que moi, et vous condamne-t-elle vous-mêmes, vous et cet auditoire, dont ce n'est pas la faute, à subir la monotonie, je pourrais dire l'ennui, des mêmes remerciments, des mêmes conseils, des mêmes compliments passant toujours par la même bouche ?

Vous auriez dû songer aussi que les forces de votre président, sinon sa bonne volonté, s'épuisent; que les nombreux sujets qu'il a dû traiter déjà devant vous, en séance publique, lui rendent de plus en plus difficile le choix de ceux qu'il doit traiter encore.

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de l'*Emigration Percheronne au Canada*, pendant le XVII^e^ siècle.

Le sujet n'est pas spécialement Alençonnais, mais assez d'autres lectures, dans cette séance, évoqueront devant vous les souvenirs particuliers de notre ville ; Alençon, d'ailleurs, paya comme vous le verrez, son tribut à cette émigration, à laquelle prirent une si large part nos concitoyens du Perche et des contrées limitrophes, et qui est une des pages, les plus inconnues hélas ! et pourtant les plus intéressantes, les plus glorieuses, j'oserais dire les plus vivantes de notre histoire, — non pas seulement de notre histoire provinciale, mais de notre histoire nationale.

* * *

On ne sait pas assez que la France avait été jusqu'au milieu du siècle dernier une des plus grandes puissances coloniales du monde. Elle possédait la majeure partie de l'Amérique du Nord. La Nouvelle-France, comme on l'appelait, formait un immense triangle de 800 lieues à peu près de côté, de 300,000 lieues carrées environ, grand comme la moitié de l'Europe, onze fois grand

comme la France continentale. Le Canada et l'Acadie occupaient la partie de ce vaste territoire limitrophe de l'Océan Atlantique et les deux rives du fleuve Saint-Laurent : l'Acadie vers le Sud.

Les premières tentatives faites par les Français pour s'établir au Canada remontaient à François Ier qui craignait avec raison que l'Espagne ne prît pour elle seule le Nouveau-Monde tout entier. Il aurait voulu que la France en eût aussi sa part. En 1434 et 1435, Jacques Cartier, de Saint-Malo, un des plus illustres marins dont se glorifie cette ville, avait découvert le golfe et le fleuve Saint-Laurent D'autres voyages d'exploration et de commerce avaient suivi, mais sans amener d'installation durable. C'est seulement au commencement du XVIIe siècle que de Pontgravé et Chauvin, négociants de Saint-Malo, obtinrent du Gouvernement français le privilège du commerce du Canada, à charge par eux d'y créer, au nom du Roi, des établissements fixes avec une population sédentaire. De Monts, qui leur succéda, s'attacha surtout à l'Acadie ; de Popincourt, cessionnaire de de Monts, au Canada. Samuel Champlain, armateur intelligent, eut l'idée heureuse de remonter le Saint-Laurent et de fonder à une grande distance de son embouchure, le poste de Québec, destiné à devenir la capitale du pays. Henri IV et Sully virent ses cartes et goûtèrent ses projets. Richelieu, avec l'intuition du génie les encouragea (1) et créa même la compagnie Richelieu ou des Cent-Associés, dont le but était la colonisation de la Nouvelle-France, non pas seulement par l'extension de la chasse, de la pêche et du commerce des pelleteries, mais par l'agriculture et par l'envoi de colons agricoles (2). Nous eûmes, dès le commence-

(1) A l'appui de cette sollicitude de Richelieu pour la colonie du Canada, on peut consulter le *Voyage à la Nouvelle-France, du capitaine Charles Daniel, de Dieppe*, 1629, publié par M. Félix, dans la collection des *Bibliophiles Normands*, M.D.CCC.LXXXI.

(2) L'acte de création est du 29 avril 1627. Le maréchal d'Effiat, le commandeur de Razilly, Champlain et Richelieu lui-même figuraient au nombre des fondateurs ; les autres appartenaient à la noblesse, à la magistrature, à la bourgeoisie et au commerce des principales villes du royaume. La compagnie devait, en 1628, envoyer au Canada 2 à 300 hommes, tous français et professant la religion catholique, ouvriers des professions les plus utiles, et ensuite 4,000 colons des deux sexes, dans l'espace de quinze ans. Mais la mise de chaque associé n'étant que de 3,000 livres, le capital de la compagnie était fort insuffisant. Les objets d'échange que l'on transportait au Canada, à cette époque, étaient principalement « des capeaux, couvertures, bonnets de nuit, chapeaux, chemises, draps, haches, fers de flèches, aleines, espées, des tranches pour rompre la glace

ment, pour alliés dans notre conquête, les Hurons, une des peuplades les plus considérables du vieux monde Américain, pour ennemis les Iroquois, rivaux acharnés des Hurons. Mais l'œuvre naissante ne tarda pas à succomber sous les efforts des Anglais que Richelieu, trop occupé des guerres intérieures, ne pouvait combattre au loin avec une suffisante énergie. Nos colons furent enlevés ou chassés (1629). Ce n'est qu'en 1632, par le traité de Saint-Germain, que la France rentra en possession de sa colonie américaine. A partir de ce moment, la protection constante de Richelieu, celle de Colbert, ce grand ministre, qui, lui aussi, savait voir de loin comme de près et lire l'avenir dans le présent, l'habileté et le dévouement de l'Intendant Talon (1667-1672) et plus que tout l'intelligente et vaillante activité des colons élevèrent progressivement la colonie à l'apogée de sa prospérité. Mais la mère patrie, ingrate envers ses enfants, ne sut ni seconder leurs efforts, ni même en profiter. Elle cessa de faire des sacrifices pour augmenter leur nombre et pour les soutenir. Elle les laissa se défendre seuls, dans des conditions d'infériorité déplorables, contre les attaques sans cesse renaissantes des Anglais et des Sauvages. En 1711, le traité d'Utrecht abandonna à l'Angleterre la souveraineté de Terre-Neuve et de l'Acadie ; mais ces contrées restaient encore françaises par le cœur, et, en 1755, la plus odieuse et la plus cruelle des spoliations, tache éternelle pour l'honneur anglais, expulsa complètement de la Péninsule la race généreuse et vivace qui l'habitait, pour la livrer aux milices de la nouvelle Angleterre (1). Quelques années plus tard, ce fut le tour du Canada lui-même. Après des prodiges de valeur inutilement faits par Montcalm et d'autres officiers français, un nouveau traité, celui de 1763, céda à l'Angleterre tout le Nord du continent américain ; l'Espagne eut la Louisiane et les régions de l'Ouest. A la même époque, nous perdions aux Antilles quelques unes de

en hiver, des couteaux, des chaudières, pruneaux, raisins, du bled d'Inde, des poix, du biscuit ou de la galette, et du pétun ». (*Mercure François*, 1626, p. 22). Le commerce des spiritueux était plus avantageux, mais il entraînait des abus. La compagnie dut se dissoudre en 1663. (GARNAULT, *Histoire du Canada*, Québec, 3 vol. in-8° ; T. 1, p. 70 ; — Abbé FAILLON, *Histoire de la Colonie française au Canada*, 1865-1866, Paris, Lecoffre, 3 vol. in 8° ; T. 1, p. 227, 333 ; T. III. p. 58 ; — Abbé BRASSEUR DE BOURBOURG, *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses Missions*, Paris, Sagnier et Bray, 1852, 2 vol. in 8° ; T. 1. p. 33.

(1) ..... Veteres migrate coloni,
Nunc victi, tristes...... VIRG.

nos plus riches possessions et en Asie l'empire de l'Inde. Dégagée de soucis de ces divers côtés, la Cour put retourner plus librement à ses plaisirs, et Voltaire estima que « nous obtenions la paix à bien bon compte, au prix de quelques arpents de neige au Canada ! » Hélas ! la ruine était consommée, la ruine définitive de l'œuvre de Richelieu et de Colbert, de la puissance coloniale de la France ! (1).

*
* *

Revenons à l'émigration au Canada et particulièrement à celle qui sortit du Perche, aux conditions véritablement remarquables dans lesquelles elle se fit.

Les premiers émigrants étaient originaires de la Saintonge et de l'Aunis, ce qui s'explique naturellement par les relations et les intérêts maritimes de ces deux provinces.

D'autres avaient suivi, partis des environs de Rouen et de Dieppe, sous des influences analogues.

Bien différente était la condition du Perche. Il est très éloigné de la mer. L'agriculture a toujours été la principale occupation de ses habitants. Leur tempérament même, leur amour du sol natal répugnent aux aventures lointaines. C'est un historien Percheron, Courtin, qui traçait, en 1611, ce portrait, assez piquant, de ses compatriotes :

« Il faut recognoistre que la plupart des Percherons sont paresseux et appesantis sur leurs cendres et à la douceur et commodité du pays auquel ils s'attachent, faisant valoir et mesnageant sa petite closerie ou metayrie, sans pousser leur fortune plus outre, encore qu'ils soient de fort belle venue et qu'ils pouvoient faire quelque chose de bon, tellement qu'il est tenu en proverbe d'eux : *Ce sont les poulains du Perche, ils se défont au croître*. Cela ne s'entend pas que l'âge venant rabaisse leur esprit et les rende imbécilles. L'expérience nous rend la preuve que ceux qui se sont tirés du pays et brusqué la fortune aux autres provinces, hanté la Cour ou le Palais, se sont fort avancés, chacun en la vocation qu'il a entreprise. Mais c'est qu'ils sont chatouilleux des délices du pays et s'y amusent, non, de vérité, en

(1) La France, redevenue maîtresse de la Louisiane par le traité d'Amiens (1803) ne tarda pas à la vendre aux États-Unis, achevant ainsi son suicide colonial.

oisiveté, mais en la culture et mesnagement de leur patrimoine dont ils se contentent, sans désirer autres grandeurs ny richesses qu'ils pouvoient peut-être trouver aux autres provinces » (1).

Courtin, assurément, ne prévoyait pas, en écrivant ces lignes, que, 25 ans plus tard, bon nombre de ses compatriotes iraient, loin des rives fleuries de l'Huisne et de l'Avre, sur les bords glacés du Saint Laurent, chercher et trouver la fortune.

Mais il faut bien le dire, rien ne ressemble moins au système de colonisation aujourd'hui pratiqué dans le monde entier et particulièrement en Amérique, que celui qui peupla alors le Canada. L'émigration moderne se compose en général du trop plein de la population européenne ; beaucoup d'aventuriers, de déclassés, de gens ayant inutilement cherché à se faire une situation dans leur pays ou l'ayant perdue ; d'autres absolument dénués de ressources ; la plupart sortant des villes et mal préparés au rude labeur des défrichements agricoles, par lesquels cependant les colonies commencent et où elles doivent revenir toujours. Au Canada, au contraire, le système des défrichements, l'organisation, la distribution et la mise en valeur de la propriété foncière devaient tenir le premier rang.

Ainsi, dès l'origine de notre établissement, la propriété y fut soumise au régime féodal. C'était le Roi qui octroyait les seigneuries à des personnes qu'il voulait récompenser, nobles ou non (2) soit pour services militaires, soit pour services civils ; leur étendue variait de 2 à 10 lieues carrées. Les seigneurs ne pouvant cultiver ni mettre eux-mêmes en valeur d'aussi grandes concessions, (3) étaient bien forcés de les distribuer à des colons.

(1) Courtin, *Histoire du Perche*, mss. dans notre bibliothèque, liv. I, ch. 4.

La même contradiction apparente se rencontre dans d'autres contrées où l'habitant paraît enraciné dans le sol. Ainsi, de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure), émigraient l'an dernier pour le Canada deux familles dont l'une, du bisaïeul âgé de quatrevingt-un ans, au petit enfant âgé à peine d'un an, comprenait quatre générations. (Communication de MM. Hector Fabre, commissaire général du Canada, à Paris, et de M. Foursin, secrétaire de l'Agence).

(2) C'est là un point très important à noter. Plusieurs des concessionnaires de fiefs au Canada ne furent anoblis que longtemps après leur investiture. M. Trévedy a éclairci ce point, pour la France continentale, dans une excellente dissertation (*Revue de Bretagne et de Vendée*), 1886, 2e vol. (50e de la collection), p. 206-220 ; 262-282).

(3) Les demoiselles de Saint-Ours, d'une grande famille du Dauphiné, parentes du Maréchal d'Effiat, coupèrent elles-mêmes leur blé ; leur père conduisait la charrue. (Rameau, p. 320).

Les domestiques étaient très rares ; aussi était-il défendu de les débaucher, sous des peines sévères : 50 sous d'indemnité par jour d'absence, sous préjudice de l'amende (Abbé Faillon, T. III, p. 71.)

Ils se contentaient « d'établir leur fief » en bâtissant un manoir et un moulin banal, et percevaient les droits féodaux sur leurs sujets auxquels ils avaient concédé des lots ; ces lots étaient ordinairement de 90 arpents, (environ 40 hectares, mesure actuelle), et la redevance de 1 ou 2 sols par arpent. Le colon donnait un demi-minot de blé (le minot de 80 kilogrammes environ) pour la concession ; il était obligé de faire moudre au moulin seigneurial et de livrer la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture ; il devait à son seigneur, chaque année, une journée de corvée ou 40 sols : il était tenu d'entretenir les chemins nécessaires. Le seigneur avait le droit de prendre sur les terres de ses sujets tout le bois dont il avait besoin ; enfin le colon payait à son maître un douzième pour les lods et ventes et était soumis au droit de retrait. C'est, comme on le voit, le système féodal tel qu'il existait encore en France au XVII[e] siècle et tel qu'il dura jusqu'à la Révolution, mais allégé de certaines prestations ou sujétions plus humiliantes encore qu'onéreuses. En somme, il n'écrasait pas le tenancier. Il établissait même entre lui et le seigneur une certaine solidarité d'intérêts, analogue à celle qui nait du métayage. Il se perpétua au Canada après la conquête anglaise, et n'a été aboli que dans ces dernières années (1).

C'est avec une pleine liberté, à des conditions contradictoirement et mûrement débattues, que les émigrants suivirent ainsi au Canada les seigneurs qui les avaient embauchés ou leurs agents. La plupart étaient mariés et emmenaient leurs familles avec eux. Beaucoup étaient cultivateurs ; d'autres gens de métier, maçons, charpentiers, forgerons ; tous avaient des bras vigoureux, des outils, un petit capital, quelques meubles, La plupart avaient l'amour du travail, des mœurs, une piété fervente. C'est dans un personnel analogue que se sont recrutées, de nos jours, ces colonies d'Alsaciens-Lorrains, composées, suivant l'expression moderne, de « têtes choisies », qui, sur la terre d'Afrique, ont si fort honoré la patrie française et aussi les deux malheureuses provinces auxquelles, exilés volontaires, leurs fils restaient ainsi fidèles, en s'en éloignant.

A ces colons venus de France, on essaya de mêler d'anciens

(1) Dussieux. *Le Canada sous la domination française*, p. 56. — Rameau, *La France aux Colonies. Les Français en Amérique. Acadiens et Canadiens*. Paris, Jouby, 1859, in-8 ; 2e partie p. 14 et 15.

soldats dont on récompensait les services par l'octroi de certaines terres ; ç'avait été le système des Romains ; ce devait être celui du maréchal Bugeaud en Algérie. Peut-être ces soldats-laboureurs n'avaient-ils pas le même esprit d'ordre et la même régularité de mœurs que les émigrés proprement dits, mais ils rendaient de grands services dans les compagnies de milice et savaient défendre vaillamment leurs champs et ceux de leurs voisins.

Un contemporain justement autorisé, le Père Charlevoix (1), parle en termes excellents de ces premiers émigrés au Canada, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Percherons, honnêtes, forts et laborieux.

« On avait apporté une très grande attention au choix de ceux qui s'étoient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle France... Quant aux filles qu'on y envoyoit pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer ; et celle qu'on leur a vue tenir dans le pays est une preuve qu'on y avoit réussi. On continua les années suivantes d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt, dans cette partie de l'Amérique, commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnoit la simplicité des premiers siècles de l'Eglise, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avoient donnés ». Il ajoute : « On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer. C'est que les premiers habitants étoient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportoient dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion qu'on ne pouvoit faire alors dans plusieurs provinces du royaume, où les religionnaires étoient fort puissants. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants

(1) Charlevoix (le P. François Xavier de), Jésuite et historien, né à Saint-Quentin, en 1682, mort à la Flèche, en 1761. Ses ouvrages sont encore recherchés. Le principal est l'*Histoire et Description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*. Paris, Giffart, 1744, 3 vol in-4° ou 6 vol. in-12.

et de leurs petits enfants, tous gens encore plus respectables pa leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisoient profession, que par leur cheveux blancs, et le souvenir des services qu'ils avoient rendus à la colonie ».

Les Anglais eux-mêmes, quels que fussent leurs préjugés de nationalité ou de religion contre la population française et catholique du Canada, n'ont pu lui refuser le témoignage de leur estime et de leur respect. Dans un rapport adressé au Gouvernement britannique en 1762, par le général Murray, on trouve cet aveu remarquable : « Les habitants des campagnes forment une race forte, vigoureuse, tempérante, simple dans ses habits et vertueuse dans ses mœurs ». Un détail statistique des plus intéressants vient à l'appui : sur 674 enfants baptisés dans le gouvernement de Québec, de 1621 à 1650 inclusivement, un seul est illégitime. De 1661 à 1690, les registres baptismaux ne mentionnent qu'un autre enfant né de parents inconnus (1).

On pourrait supposer que l'ascendant de Rancé, dont l'abbaye se trouvait au centre du pays que quittèrent nos émigrés, n'aurait pas été étranger à ce grand mouvement ; ce serait une erreur. Le mouvement avait commencé bien longtemps avant la première visite de Rancé à la Trappe (1663). Les Jésuites de la Flèche y sont également étrangers, quelque fût d'ailleurs le rôle et l'influence de leur Ordre à la Nouvelle France (2).

Il n'existe non plus aucune corrélation entre l'émigration percheronne et le culte très spécial, très fervent, dont la Vierge de Chartres a été l'objet parmi les Hurons et les Abnaquis du Canada. On sait que le Trésor de Notre-Dame de Chartres con-

(1) Abbé FERLAND, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, 2e édition, Québec, Desbarats, 1863, in-8°; p. 39-40.

(2) Les premiers missionnaires qui vinrent au Canada furent les Récollets ; ils s'y établirent dès 1615. N'ayant pas de revenus et ne pouvant suffire aux dépenses qu'entrainaient la conversion des sauvages et surtout l'entretien des peuplades converties, ils durent appeler les Jésuites à leur aide.

Le rôle de ceux-ci au Canada est une des plus belles pages de l'histoire de leur institution. (DUSSIEUX, p. 65 ; — RAMEAU, *Passim* ; — Raoul FRARY, *Journal officiel*, 3 octobre 1876 : « Les Missions du Canada fournissent à l'histoire de l'Église catholique une de ses pages les plus belles et les moins discutées. Les Jésuites notamment furent admirables. »

« Toutes les traditions, dit l'historien américain et protestant Bancroft (*Hist. of the united states*, T. (III), portent témoignage en faveur des Jésuites. »

C f. BRASSEUR DE BOURBOURG, T. 1, — Pierre MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Maisonneuve, 1879, T. 1, — CHATEAUBRIAND, *Genie du Christianisme*, 4e p., l. IV, ch. 8.

serve deux ceintures offertes par ces tribus sauvages à la Vierge qui devait enfanter, cette Vierge que les Druides et les Gaulois, autres sauvages, adoraient dans les profondeurs des forêts chartraines, et dont l'image fut jusqu'à la Révolution vénérée dans la Cathédrale, sous le nom de la Vierge noire. La première envoyée par les Hurons en 1676, par l'entremise du P. Bouvart, missionnaire chartrain, qui jouissait chez eux d'un grand crédit, est garnie de soies de porc-épic rouge ; le fond était blanc et sur toute la longueur était disposée en grains noirs cette inscription : VIRGINI PARITVRÆ VOTVM HVRONVM. La seconde, présent des Abnaquis (qui habitaient l'Acadie, au Sud du fleuve Saint-Laurent), est composée de onze mille grains de porcelaine, nombre égal à celui des habitants de la tribu abnaquise. Le fond était violet foncé, avec ces mots écrits en grains blancs : MATRI VIRGINI ABNAQVÆI DD. C'est le P. Bigot, lui aussi missionnaire chartrain, qui avait servi d'intermédiaire entre ses néophytes et le chapitre de la cathédrale de Chartres (1690). Le chapitre avait répondu par l'envoi de reliquaires en argent aux avances des tribus. Des relations de prières et d'amitié s'ensuivirent, et aujourd'hui encore les deux chapitre de Montréal et de Chartres comptent chacun un chanoine honoraire de l'autre église, mais c'est là un incident purement religieux, étranger, comme les missions d'où il procède, à l'émigration civile.

Il convient, toutefois, de rappeler que l'Évêché de Seès ne se désintéressait pas des intérêts religieux des colons sortis du diocèse. En 1646, l'Évêque de Seès, — c'était alors Camus de Pontcarré, — était chargé par ses collègues d'appuyer auprès de la Reine la demande de l'établissement au Canada d'un Évêché, désiré par toute la colonie (2).

Cette cause trouva un autre défenseur zélé dans Antoine Barillon de Morangis, conseiller du Roi et directeur de ses finances, qui fut intendant de la Généralité d'Alençon de 1677 à 1684. Il s'intéressa également à l'établissement hospitalier de Ville-Marie (3).

(1) MERLET, *Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis du Canada avec Notre-Dame de Chartres*, Chartres, 1858, in-8° ; — Abbé BULTEAU, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, Chartres, 1887, t. I, p. 188.

(2) Abbé FAILLON, t. II, p. 51.

(3) Abbé FAILLON, t. II, p. 270; — O. DESNOS, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses Seigneurs*, t. II, p. 453.

*
*'*

Le promoteur de l'émigration percheronne paraît avoir été Robert Giffard, médecin, originaire des environs de Mortagne. Sa femme s'appelait Marie Renouard Il était un des associés de la compagnie Richelieu. Il avait fait un premier voyage au Canada, en 1627, avait pénétré dans l'intérieur et s'était construit une cabane sur le bord de la rivière de Beauport, pour jouir du plaisir de la chasse et de la pêche. Il était tombé prisonnier des Anglais en 1628, mais il avait promptement recouvré la liberté, et en récompense de ses services, il avait obtenu la seigneurie de Beauport et une grande étendue de terrain sur la rivière Saint-Laurent. Il lui fallait des colons; il eut l'idée d'aller les chercher dans son pays natal.

Le 14 mars 1634, par acte devant Roussel, notaire à Mortagne (1), il traitait avec Jean Guyon, maçon, et avec Zacharie Cloustier, aux conditions suivantes : ils viendraient s'installer au Canada avec toute leur famille, s'obligeant à aider Giffard à cultiver sa terre et à lui fournir du bois de chauffage jusqu'en 1637. En retour, il promettait à chacun d'eux mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes. Les deux familles devaient construire pour leur logement une maison en maçonnerie ou charpente, de 35 pieds de long sur 16 de large et 6 pieds de hauteur sous poutres, à un seul étage : débuts bien modestes d'une émigration qui devait devenir riche et populeuse.

Guyon, quoique simple maçon, ne manquait pas d'instruction : un contrat de mariage entre Robert Drouin, de la paroisse du Pin-la-Garenne, et Anne Cloustier, minuté de sa main le 16 juillet 1636, est bien écrit et passablement rédigé. C'est le plus ancien probablement des actes de ce genre qu'ait conservés la colonie et comme un de ses titres de noblesse (2). Parmi les marques apposées au pied par de nombreux témoins, prime la hache de Zacharie Cloustier.

Ces deux censitaires de Giffard eurent de nombreuses contes-

(1) Cet acte doit avoir été passé en brevet ; toutes les recherches faites dans l'étude de M<sup></sup>e Delaunay, successeur de Me Roussel, n'ont pu en faire retrouver la minute.

(2) Abbé Ferland, p. 22.

tations avec leur suzerain, (six dans l'espace de huit ans), au sujet des droits seigneuriaux qu'il revendiquait et des limites de leurs terres. Les colons emportaient dans leur patrie nouvelle, sur ce sol vierge aux horizons indéfinis, au milieu de leurs luttes héroïques contre les éléments, contre les sauvages et contre les Anglais, quelque chose des préjugés féodaux et des habitudes processives de la mère patrie.

Guyon perdit. Un procès-verbal du 30 juillet 1646 nous en donne la preuve curieuse :

« Le dit Guyon s'est transporté en la maison seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guyon auroit frappé et seroit survenu François Boullé, fermier du dit seigneur de Beauport, auquel le dit Guyon auroit demandé si le dit seigneur de Beauport estoit en sa dite maison seigneuriale de Beauport ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vassaulx à foy et hommage, à quoy le dit Boullé auroit faict réponse que le dit seigneur n'y estoit pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle response et à la principale porte, le dit Guyon s'est mis à genouil en terre, nud teste, sans epée ni esperons, et a dit par trois fois ces mots : « Monsieur de Beauport, « monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, je vous fais « et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et « porter, à cause de mon fief du Buisson, duquel je suis homme « de foy relevant de votre seigneurie de Beauport, lequel m'ap- « partient au moyen du contract que nous avons passé ensemble « par devant Roussel à Mortagne, le quatorzième jour de mars « mil six cent trente quatre, vous déclarant que je vous offre « payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, « vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage ».

Jean Guyon du Buisson avait conservé quelques biens à Mortagne. En 1653, il donne, à la charge de prières, à la charite de l'église Saint-Jean de Mortagne, une maison située dans cette ville, rue Saint-Jean.

Il laissa plusieurs enfants. Leur nom de Guyon s'est insensiblement transformé en celui de Dion, (1).

Un fils de Zacharie Cloustier et de Xainte Dupont épousa, en

(1) Abbé FERLAND, p. 64 et suiv. ; — RAMEAU, p. 307.

1648, Marie Martin, et la même année Louise, sa fille, Jean Mignot, dit Chastillon, de Bagneux près Paris, (1).

Quant au seigneur de Beauport, Robert Giffard, il maria deux de ses filles avec deux fils de Jean Juchereau, sieur de More, savoir l'aînée avec Jean, sieur de la Ferté, en 1645, et Marie avec Nicolas, sieur de Saint-Denis, en 1649 ; la seigneurie de Beauport passa ainsi au Juchereau. La troisième s'allia, en 1648, à l'honorable famille des Le Gardeur de Tilly (2).

Ce nom de Juchereau est considérable dans l'histoire du Canada.

Jean, sieur de More, était de la Ferté-Vidame. Il était déjà à Québec, avec sa famille, en 1634, et il y avait été précédé par son frère Noël Juchereau des Châtelets qui jouissait d'un grand crédit comme administrateur et comme financier. Un de ses neveux, Claude de Berment de la Martinière épousa à Québec, Anne Desprez, veuve du sieur de Lauzon.

Nicolas, sieur de Saint-Denis, se distingua au siège de Québec en 1680 ; il y fut blessé et reçut à cette occasion des lettres de noblesse.

Son fils se distingua également dans les guerres de la Louisiane ; il refusa, avec un patriotique désintéressement, toutes les offres des Anglais [illegible] voulaient l'attacher à leur service (3).

La famille J[illegible]ereau est encore aujourd'hui représentée très honorablement, non seulement au Canada, mais en France et même, croyons-nous, dans la contrée d'où elle était originaire (4).

* * *

L'ébranlement une fois donné se propagea par la parenté, le

(1) Abbé Ferland, p. 78, 79.

(2) Abbé Ferland, p. 22; — Rameau, p. 307.

Giffard eut aussi un fils, Joseph, qui mourut sans enfants. Il mourut lui-même à Beauport, le 14 avril 1668. (Lettre de M. Rameau, du 19 décembre 1887).

(3) Abbé Ferland, p. 22, 23, 26, 75, 79, 82, 83.

(4) Un ingénieur de ce nom, fort distingué, est mort à Alençon, jeune encore, en 1851. Sa sœur a épousé M. Leprêtre, avoué dans cette ville.

Le colonel Juchereau de Saint-Denis, ambassadeur à Constantinople, a laissé un ouvrage important sur *Les Révolutions de Constantinople* en 1807 et 1808.

La sœur Juchereau de Saint Ignace est l'auteur d'une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1752.

Une demoiselle Juchereau, mariée au sieur d'Auteuil, a été la trisaïeule de MM. Pol, Alfred et Henri de Courcy qui portent un nom si honorable dans la littérature. (Abbé Ferland, p. 23-24.)

De nombreux Juchereau ont habité Mortagne, La Ferté-Bernard, etc.

voisinage, l'exemple, les appels, que les Percherons d'Outre-Mer, satisfaits de leur situation nouvelle, ne manquèrent pas d'adresser à leurs compatriotes de France.

On a supposé que les disettes affreuses qui désolèrent la France en divers temps, et notamment en 1662, auraient été une des causes de l'émigration percheronne au Canada ; nous croyons qu'elles n'y jouèrent, au contraire, qu'un rôle fort secondaire, cette émigration étant bien antérieure à 1662 et étant déjà fort ralentie à cette dernière époque.

∴

Voici la liste, malheureusement incomplète, des paroisses qui fournirent ainsi un contingent à l'Émigration au Canada, et des familles qui y prirent part, dans chaque paroisse.

### Paroisses dépendant du Grand-Perche.

### ORNE

Appenai-sous-Bellême. — Roberte Gadois, mariée en 1644, à César Léger, de Morhac en Saintonge (1).

Champs. — Louis Guimont, marié en 1653 (2).

Feings. — Nicolas Gaudry, marié en 1655 (3).

Igé. — Julien Trottier, parti en 1646, avec Marie Loisel, sa femme, qui accoucha sur mer. Il paraît s'être occupé de la traite ; sa nombreuse postérité est répandue dans tout le Canada (4). — Jean Normand, marié en 1650, avec Jacquette Rivoire (5). — Jacques Beauvais, marié à Jeanne Soldé, de la Flèche (6).

Langis (Saint). — Marin Boucher et Perrine Mallet, sa femme, originaires de cette commune selon toute apparence ; leurs enfants François, Louis, Marin, Jean, Pierre, Galeron, sont la tige de nombreuses familles du nom de Boucher qui habitent le district de Québec (7). — Gaspard Boucher, cousin des précédents, fit partie de l'un des groupes qui, en 1634 et 1636,

(1) Abbé Ferland, p. 62.
(2) Rameau, p. 308.
(3) Rameau, p. 308.
(4) Rameau, p. 308 ; — Abbé Ferland, p. 70.
(5) Abbé Ferland, p. 86.
(6) Abbé Faillon, t. II.
(7) Rameau, p. 308 ; — Abbé Ferland, p. 59.

se dirigèrent du Perche sur le Canada (1). — François Boucher, fils de Marin, marié en 1641. — Pierre Boucher, fils de Gaspard, marié en 1649, avec Chrestienne, fille d'un chef sauvage et élevée par les Ursulines de Québec qui lui avaient donné une bonne éducation, comme le prouve sa signature ferme et nette sur son contrat de mariage ; en secondes noces, avec Jeanne Crevier, en 1652. Pierre devint à deux reprises gouverneur des Trois-Rivières et fut annobli le 17 juin 1707. Les lettres du Roi portent que cette grâce lui a été accordée « en retour des services distingués qu'il a rendus dès l'année 1639. » (2) — Madeleine Boucher, sa sœur, épousa Urbain Baudry dit Lamarche (3).

Martin du Vieux-Bellême (Saint). — Marguerite Golin (Colin ?), mariée en 1654. — Françoise Golin, en 1657 ; — Pierre Normand, en 1665 (4).

Mortagne. — François Bellanger, marié en 1637, à Marie Guyon. — François Drouin, marié en 1638, à Perrine Godin. — Noël Morin, marié avant 1640. — Mathurine Poisson, mariée en 1647, à Jacques Aubuchon, de Dieppe. — Pierre Parent, marié en 1654. — René Maheust, en 1657. — Claire Morin, en 1662. — Barbe Boyer, en 1672. — Marin Boucher, époux de Perrine Mallet, tige de nombreuses familles habitant encore aujourd'hui le district de Québec (5). — Jean Giroux (6). — Les Turgeon, très honorable famille qui a donné un évêque à Mont-

(1) Il eut même avec Toussaint Giroust (ou Giroux), de Mortagne, lui aussi émigré, un singulier procès au sujet de certains objets qu'il lui avait confiés pour les faire conduire à Dieppe, port d'embarquement, et que Giroust ne pouvait ou ne voulait lui rendre.

Voici le curieux inventaire de ces objets : « deux grosses salières à pans, 2 gros violliers à mettre fleurs, 2 grandes tasses, 6 escuelles, le tout d'estain fin ; 8 à 10 assiettes, 3 petites escuelles à oreilles, 2 d'estaing fin et une d'estaing commun ; une bouteille de terre contenant deux pots pleine d'eau rose ; 2 boisseaux de poires cuites, un boisseau de prunes aussi cuites. » (Abbé Ferland, p. 59.)

(2) Rameau, p. 308 ; — Abbé Ferland, p. 59 et suiv.

(3) Elle lui apportait en mariage « 200 fr. en argent ; 4 draps ; 2 nappes ; 6 serviettes de toile et de chanvre ; un matelas et une couverture ; 2 plats ; 6 cuillers et 6 assiettes d'étain ; une marmite et une chaudière ; une table et deux formes ; une huche à boulanger ; un coffre fermant à clé ; une vache ; 2 cochons mâle et femelle ». Ses parents lui donnèrent un habit, selon sa qualité et du linge à sa discrétion. (Abbé Ferland, p. 73).

(4) Rameau, p. 308.

(5) Rameau, p. 308 ; — Abbé Ferland, p. 27, 59, 60, 73.

(6) Abbé Trudelle, *Charlesbourg*, p. 280.

réal, un archevêque à Québec, et dont le nom est encore si bien porté de nos jours, à Mortagne (1).

PARFONDEVAL. — Jean Trudelle (ou Trudel), fils de Jean et de Marguerite Nouier (Noyer ?), tisserand, né en 1629, marié le 14 novembre 1655, à Québec, dans la maison du médecin Giffard, à Marguerite Thomas, d'origine belge : mort en 1677. Sa postérité, très honorable, existe encore au Canada (2).

PIN-LA-GARENNE (LE). — Robert Drouin, marié en 1637, à Anne Cloustier. — François Drouin, marié en 1638. — Nicolas Drouin (3).

RANDONNAI. — Marie Tavernier, mariée en 1646. — Pierre Tremblay, marié en 1657 (4).

TOUROUVRE. (5). — Claude Poulain, marié à Jeanne Mercier, en 1639. — Guillaume Bigot et N. Pinguet, mariés vers 1640. — Fran-

(1) Charles Turgeon et sa femme, née Lefèvre, habitaient la paroisse Saint-Jean de Mortagne. Ils émigrèrent à la fin de 1662, ou au commencement de 1663, et peut-être la misère du temps n'y fut elle pas étrangère. Ils avaient déjà six enfants, l'aîné, né le 10 juillet 1650, le dernier, le 3 septembre 1662; un septième, Zacharie, naquit au Canada, en 1664. Son petit-fils, Louis Turgeon, s'allia à la famille Cousture, d'édifiante mémoire au Canada, (Abbé FERLAND, p. 83). C'est de lui que descendaient Mgr Bourget, évêque de Montréal, mort il y a quelques années, après avoir fait plusieurs voyages en France et visité la Trappe, Mortagne, berceau de sa famille, ses parents français, et Mgr Turgeon, archevêque de Québec, aussi décédé. La famille Turgeon est très nombreuse au Canada. (Abbé FERLAND, p. 86 ; — *Notes* du même et de M. TURGEON, de Mortagne.)

M. Turgeon descend directement de Florimond, frère de Charles.

(2) *Notes sur la famille Trudelle*, par l'abbé Charles Trudelle, curé de Saint-François, Rivière du Sud, (aujourd'hui aumônier du Sacré-Cœur à Québec), 1875, in-32 : communication due à l'obligeance de M. l'abbé Boulay, du clergé de Québec, et de notre collègue M. de Courtilloles.

M. l'abbé Trudelle est poëte aussi à ses heures. Nous trouvons dans le *Foyer canadien*, 2e année, 1864, Québec, p. 343, des vers de lui qui se terminent par ce patriotique élan :

Ma seule devise et mon plus beau partage,
Ma gloire et mon bonheur, en tout temps, à tout âge,
Sera toujours d'aimer, de défendre à la fois
Nos INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !

On lui doit encore une intéressante monographie de *la Paroisse de Charlesbourg*. Québec, 1887, in-12.

(3) RAMEAU, p. 308 ; — Abbé FERLAND, p. 65 ; — Abbé Trudelle, *Charlesbourg*, p. 279.

(4) RAMEAU, p. 308 ; — Abbé FERLAND, p. 72.

(5) M. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, FRANCE, p. 663, parle de « 80 familles de Tourouvrains » aujourd'hui représentées par 300,000 descendants directs. Il semble attribuer à Tourouvre l'émigration qui appartient au Perche entier.

çoise Bigot, en 1647, avec Charles Guillebould (Guibout) du même lieu (1). — Madeleine Roussin, en 1651. — Robert Gignière, en 1652. — Julien Mercier, en 1654. — Jean Crest, en 1654 (2). — Mathurin Brunet, en 1667. — Gilles Bourré dit Lépine. — Pierre Paradis, coutelier-armurier dans la colonie de Giffard, parent certainement d'un coutelier du même nom qui travaillait à Mortagne en 1637 (3). — Tourouvre envoie encore un émigrant vers 1730 ; c'est le dernier de l'émigration Percheronne (4).

VENTROUSE (LA). — Jean Gangnon (Gagnon ou Gaignon), marié à Marguerite Cochon, en 1640. — Pierre Gangnon, marié à Vincente Desvarieux, de Saint-Vincent, pays de Caux, en 1642. — Mathurin Gangnon, marié à Françoise Boudeau (ou Rondeau), de Normandie, en 1647. Ces trois Gangnon étaient frères ; ils s'établirent auprès de la petite rivière qui sépare Sainte-Anne du Château-Richer ; leur postérité s'est tellement multipliée qu'il n'y a pas aujourd'hui une paroisse dans la partie française du Canada où ne se trouve une famille de ce nom (5). — Robert Gangnon, marié en 1657. — Marie Mesange, mariée en 1661 (6).

## EURE-ET-LOIR.

BRÉZOLLES. — Antoine Pelletier, marié en 1647, à Françoise Morin, de la Rochelle (7). — Judith Moreau, religieuse, une des fondatrices de l'hospice de Ville-Marie (8).

FERTÉ-VIDAME (LA). — Les Juchereau, précédemment cités. — Les de Berment de la Martinière.

MANOU. — Louis Houde (Heudes ?), marié en 1655 (9).

MARTIN (SAINT). — Duhaut dit Paris. (10).

(1) Abbé FERLAND, p. 73.
(2) RAMEAU, p. 308.
(3) Abbé TRUDELLE, *Charlesbourg*, p. 278 ; — Lettre de M. RAMEAU, 19 décembre 1887.
(4) RAMEAU, p. 90 ; — Abbé FERLAND.
(5) Abbé FERLAND, p. 58, 59.
(6) RAMEAU, p. 308 ; — Abbé FERLAND, p. 58, 62, 73, 86.
(7) RAMEAU, p. 308 ; (au lieu de *Brésolles* il indique *Brescler*) ; — Abbé FERLAND, p. 72.
(8) Abbé FAILLON, t. II, p. 350.
(9) RAMEAU, p. 308.
(10) TRUDELLE, *Charlesbourg*, p. 277.

Senonches. — Pierre du Bois Morel, marié en 1658. (1)

Nous trouvons encore venus du Perche et particulièrement des environs de Mortagne, de 1621 à 1641, des Amiot, des Sédillot, des Badeau, des Boissel et des Lessart.

La plupart des émigrés percherons s'établirent sur la côte de Beaupré.

Cette nomenclature est nécessairement fort incomplète ; les noms qu'elle comprend ont été glanés particulièrement dans les registres de mariages tenus à l'église de Québec ; mais beaucoup de mariages ont pu être célébrés autre part, notamment en Acadie, et d'ailleurs les actes n'indiquent pas toujours le lieu d'origine des parties contractantes (2).

Il convient d'y ajouter un certain nombre de noms fournis par les provinces limitrophes du Perche : Normandie haute et basse, Beauce, Brie et Maine.

## HAUTE-NORMANDIE

Vinrent ainsi, de Rouen, ou environs, les Panis, les Damien, les Ameline, les Le Mieux, les Allain, les Bonnefoy, les Leclerc, les Protot (ou Routot), les Giffel (ou Dinel), les Lambert, les Cousture (ou Couture), dont quelques-uns jouèrent un grand rôle dans l'œuvre de la colonisation, les Marguerie (3). — De Dieppe, des Ursulines et des Hospitalières, les Cointel, les Aubuchon, les Lemoyne, les frères Demers (4). — Du pays de Caux, les Grimault, les Cavelier, les Desvarieux et les Vachot (5). — De Saint-Léonard près Fécamp, Françoise Grenier mariée en 1634, à Noël Langlois, pilote pour le fleuve Saint-Laurent (6).

(1) Rameau, p. 308.

(2) Nous avons consulté les ouvrages de l'abbé Ferland et de M. Rameau et parcouru rapidement le dictionnaire monumental de l'abbé Tanguay. Ce *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, publié à Québec, chez Sénécal, et dont le premier volume a paru en 1871, forme déjà 5 énormes in-8° de 5 à 600 pages chacun, en petit texte, sur deux colonnes. Certaines familles y occupent jusqu'à 12, 15 ou 20 colonnes. L'ouvrage est arrivé à la lettre J. C'est un travail véritablement prodigieux.

(3) Abbé Ferland, p. 27, 35, 63, 72, 82 et suiv. ; — Abbé Tanguay. — Abbé Trudelle, *Charlesbourg*.

(4) Abbé Ferland, p. 36, 58, 75 ; — Abbé Faillon.

(5) Abbé Ferland, p. 35, 62, 68, 79. — Abbé Trudelle, *Charlesbourg*.

(6) Abbé Ferland, p. 26.

## BASSE-NORMANDIE

Manche. — De Cherbourg, les Nicollet, tige féconde dont le chef fut le premier à atteindre les eaux du Mississipi ; les Cavelier-Deslauriers (1). — De Créances, Siméon Roy, dit Audy (2).

Calvados. — Des environs de Lisieux, les Bisson, sieurs de la Rivière (3). — De Honfleur, les Le Tardif (4). — De Mesnil-Durand, les Hubou (ou Habou) et les Goupil (5). — D'Argences, les Faffard (6). — De Villers-sur-Mer, Pierre Lefebvre (7). — De Fumichon, Etienne Racine, marié en 1636, à Marguerite Martin (8). — De Saint Lambert, Jean Le Blanc, marié en 1643, à Euphrosine Nicollet, de Québec (9). — De Caen, les Le Neuf, alliés aux Godefroy qui prenaient la qualité d'écuyer et d'où sont sortis plusieurs branches (10). — De Saint-Gilles, Gilles Baron, (ou Bacon) marié en 1647, à Marie Tavernier, de Randonnai (11). — De Thury-Harcourt, René Mezeray, marié en 1641, à Hélène Chastel (12), et les Le Gardeur de Repentigny qui se distinguèrent par leurs services sur terre et sur mer, et fournirent à la colonie plusieurs de ses hommes les plus remarquables. Ils paraissent toutefois l'avoir quittée d'assez bonne heure, à la différence de tant d'autres familles qui s'y enracinèrent d'une façon indestructible (13).

Orne. — Du diocèse de Seès (sans autre désignation), Jean

(1) Abbé Ferland, p. 30 et suiv. ; — *Revue de l'Amateur Manchois*, juillet 1887 ; — Abbé Faillon.

(2) Abbé Trudelle, *Charlesbourg*, p. 277.

(3) Abbé Ferland, p. 79.

(4) L'un d'eux, Olivier, épousait, en 1637, Louise Couillard, âgée de douze ans. Marie Couillard, une sœur probablement, était mariée à onze ans ; Marie-Hélène Roullé avant douze ans ; Marguerite Martin avant quatorze ans. (Abbé Ferland, p. 11, 14, 27).

(5) Abbé Ferland, p. 62, 82, 86.

(6) Abbé Faillon, t. II, p. 203.

(7) Abbé Trudelle, *Charlesbourg*, p. 277.

(8) Abbé Ferland, p. 27.

(9) Abbé Ferland, p. 62.

(10) Abbé Ferland, p. 68 et suiv.

(11) Abbé Ferland, p. 72.

(12) Abbé Ferland, p. 59.

(13) Abbé Ferland, p. 17, 33, 40, 44, 58, 67, 69, 70, 71, 72, 78, 79, 81, 89.

Pépin dit Grisy (1). — D'Échauffour, les Damour, Seigneurs, en 1686, de la Rivière Saint-Jean, au lieu où s'élève aujourd'hui Frédérikstown (Nouveau-Brunswick) en Acadie (2). — D'Alençon, Pierre Hupé dit Lacroix, marié en 1651 (3).

Une émigration d'un ordre bien différent, mais fort intéressante aussi pour l'histoire, à cette époque, de notre pays alençonnais, est celle de Mme de la Peltrie. Elle était la seconde fille, née vers 1615, de Guillaume de Chauvigny de Vaubougon, président de l'élection d'Alençon, et de Jeanne du Bouchet. Veuve fort jeune et sans enfants, de Charles Gruel de la Frette, seigneur de la Peltrie, d'une famille Percheronne, en butte aux obsessions de son père qui voulait qu'elle se remariât et aux poursuites de nombreux soupirants, elle s'y déroba en simulant un mariage avec M. de Bernières, seigneur de Louvigni, près Caen, dont la dévotion exaltée répondait à la sienne (4). A la mort de son père, elle forma le projet d'aller au Canada fonder une maison pour l'éducation des jeunes filles sauvages. C'était l'accomplissement d'un vœu fait quelques années auparavant, dans une grave maladie. Sa famille la fit mettre en curatelle, sous prétexte de prodigalité, mais le Parlement de Normandie cassa la sentence des juges d'Alençon. Elle renouvela alors son vœu et travailla si efficacement à obtenir toutes les permissions nécessaires, qu'elle put passer à Paris le contrat de fondation de la nouvelle communauté (1639) (5). Avec la mère Marie de l'Incarnation, religieuse Ursuline de Tours et l'une des gloires de l'ordre, et deux autres

(1) Abbé TRUDELLE, *Charlesbourg*, p. 280.

(2) RAMEAU, première partie, p. 31.

C'est par cette provenance que nous croyons pouvoir traduire la qualification *déchoffour* donnée à ce Damour.

(3) RAMEAU, 2e p., p. 308 ; — *Charlesbourg*, p. 278. Cette famille a depuis longtemps disparu d'Alençon.

(4) Ce point aurait besoin d'être éclairci ; il est attesté par O. Desnos et consigné dans les relations de la Vie de Mme de la Peltrie conservées dans les Archives des maisons d'Ursulines.

Jean de Bernières était né à Caen, vers 1602 et fut trésorier de France dans cette ville. Ayant donné sa démission, il se confina dans un petit ermitage attenant au couvent des Ursulines que dirigeait sa sœur. Il mourut en 1659. Il avait composé plusieurs ouvrages de théologie mystique que Le P. Louis-François d'Argentan publia après sa mort, et dont le principal, Le *Chrestien intérieur*, bien oublié aujourd'hui, n'eut pas dans le temps moins de douze éditions et se vendit à plus de 30,000 exemplaires. (Ed. FRÈRE, *Manuel du Bibliographe Normand* ; — Théod. LEBRETON, *Biographie Normande* ; — *Préface* des *Œuvres spirituelles* de M. de Bernières, 1670 ; — Etc.).

(5) Elle lui assura entr'autres biens la terre de Harenvilliers, en Saint-Aubin-d'Appenai.

religieuses, elle se rendit à Dieppe et de là à Québec. Leur arrivée fut un véritable triomphe ; colons et sauvages les accueillirent avec des transports de joie et de reconnaissance (1). Elles prirent possession, le 1er août 1639, de la pauvre maison qui leur était destinée et qu'elles changèrent plus tard contre une autre plus commode. La fondatrice y pratiqua sous l'habit séculier toutes les austérités de la règle et s'occupa avec un zèle infatigable de l'éducation des jeunes filles, jusqu'à sa mort, arrivée le 25 décembre 1671. Son corps y fut inhumé, et son cœur déposé dans l'église des Jésuites, où l'on prononça son oraison funèbre. On montrait encore, il y a peu d'années, le frêne à l'ombre duquel elle réunissait les petites sauvages pour les instruire. Son nom est resté célèbre dans l'histoire des Ursulines (2).

Vinrent encore de Normandie, sans indication plus précise du point de départ, les Tonnancourt, les Brassart (ou Brossard ?), les Crevel, les Boudeau, les Bissot (ou Bisson), Langlois, pilote pour le fleuve Saint-Laurent, marié en 1634, à Françoise Grenier ; Françoise Bellenger, Le Moine (3), Pierre Cauvin, tué par les Iroquois (4) ; le curé Le Sueur de Saint-Sauveur.

## BEAUCE ET BRIE.

Autres départs : De Chartres, les Bénard. — De Gallardon, les Peltier. — D'Epernon, les de Lambourg. — De Brie-Comte-Robert, les Morin. — De Saint-Cyr-en-Brie, Médard Chouart des Groseilliers, excellent pilote, dont l'histoire ressemble à un roman ; ne faisant pas fortune au service de la France, il passa

(1) P. Charlevoix ; — Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 4e partie, liv. vi, ch. 3.

(2) La Vie de Mme de la Peltrie a été imprimée plusieurs fois avec celle de Marie de l'Incarnation.

V. Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon et sur ses Seigneurs*, t. ii, p. 384, et *Mémoires historiques sur les Hommes célèbres de l'Alençonnois et du Perche*, mss. dans la bibliothèque de M. Libert ; — Abbé Ferland, *passim* ; — *Relation du Voyage des Religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, en 1727*, (réimprimée par les soins de M. Paul Baudry, pour la *Société des Bibliophiles Normands*. (M. DCCC LXX.) ; — Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 4e partie, liv. iv, ch. 8 ; — Brasseur de Bourbourg, t. i, p. 49 et suiv. ; — Etc.

(3) Abbé Ferland, *passim* ; — Abbé Trudelle, *Charlesborough*, p. 280.

(4) Abbé Faillon, t. ii, p. 437.

à celui de l'Angleterre et découvrit pour elle la grande baie du Nord ; redevenu français, il découvrit, pour nous cette fois, le port Nelson et la rivière de ce nom. — De Notre-Dame en Brie, et de Saint-Etienne en Brie, les Chapelier. — D'Illiers, Geneviève Gamache, mariée en 1652 (1).

## MAINE.

Enfin, plusieurs paroisses du Maine, plus ou moins voisines du Perche, fournirent leur contingent à l'émigration au Canada. Les Manceaux prirent même une part brillante à la défense de Montréal, en 1653 (2).

Saint-Aignan envoya les Pageot. — Saint-Côme le Vair, toute une petite colonie : Rouillard, marié en 1653 ; Mauffay, en 1654 ; Jacqueline Roullois et Marie Rocheron, en 1657 ; Garnier et Bisson, en 1663 ; les Lheureux. — Bonnétable, Michel L'homme, marié en 1658. — Saint-Jean-d'Assé (?) Julien Fortin, marié en 1652. — Fresnai, Pierre Delaunay, marié en 1645, à Françoise Pinguet. — La Flèche, les Soldé ; — Sainte-Suzanne, localité très éloignée du Perche, Michel Chauvin, marié en 1647, à Anne Archambault. — Clermont, près la Flèche, Mathurin Monnier, marié à Françoise Faffart (3). — Jean Brossier, marié en 1642, à Marguerite Bance, était aussi originaire du Maine (4).

* * *

Le flot de l'émigration percheronne coula de 1635 à 1666, sans interruption. Il paraît s'être ralenti ou plutôt avoir cessé vers cette dernière époque. Tourouvre envoie encore un colon en 1730 ; c'est le dernier de l'émigration percheronne ; on ne s'en explique pas mieux la fin que le commencement.

On peut évaluer modérément à 150 le nombre des familles que le Perche fournit au Canada durant cette période (5).

(1) Abbé FERLAND, *passim* ; — RAMEAU, p. 308.

(2). Abbé FAILLON, t. II, p. 532.

(3) Abbé FAILLON, t. II, p. 203.

(4) Abbé FERLAND, *passim* ; — Abbé TRUDELLE, *Charlesbourg*, p. 280 ; — RAMEAU, p. 308.

(5) Parmi les noms des premiers colons de l'Acadie et du Canada, autres que ceux que nous venons de rencontrer, beaucoup ont une physionomie absolument normande ou percheronne : Bourgeois, Gauthier, Hébert, Babin, La Forêt, Blan-

Elles multiplièrent avec une rapidité prodigieuse. En 1723, c'était déjà par 8, par 11, par 13, par 16 qu'il fallait compter les branches sorties depuis 80 ans d'une même souche. La population doublait en 25, en 21, en 18 ans même, suivant certains statisticiens. L'émigration percheronne serait donc aujourd'hui représentée par 80,000 familles. La famille Grangnon compte à elle seule 2 à 3,000 branches ! (1).

Les familles percheronnes s'alliaient beaucoup entr'elles ; on se mariait extrêmement jeune : témoins les demoiselles Couillard, mariées en 1637 à onze et douze ans.

Elles s'étaient concentrées autour de Québec. En 1723, 50 noms sur 57 des premiers arrivages se retrouvaient encore aux environs de cette ville. Les 7 autres, Tavernier, Mésange, Gaudry, Maufray, Lhomme, Gamache et Badant avaient disparu ; peut être étaient-ils fixés sur d'autres points de la colonie. On retrouve là, chez les Percherons, jusques dans leur patrie et leur vie nouvelles, quelque chose de cet attachement traditionnel au sol natal qui est un des caractères de la race.

***

Mais leur honneur principal, c'est, arrivant en assez grand nombre et presqu'en bloc au Canada, à une époque où la population française n'y dépassait pas 300 âmes et était encore dans les tâtonnements et la confusion d'une colonisation naissante,

chard, Lambert, Gautherot, Beau, Lejeune, Brun, Petitpas, Doucet, Granger, Girouard, Belon, Vincent, Poirier, Gougeon, Dugas, Bertrand, Cormier, Raimbault, Richard, Lanoue, Hamon, Mouton, Dupuis, Houel, Costard, Vigneau, David, Chauvet, Mathieu, Carré, Hugon, Deslauriers, Saulnier, Lapierre, Bonnevie, Sauvage, Levron, Potel, Bourdon, Voyer, Thiboult ou Thibaut, Thierry, Delorme, Hamel, Desjardins, Dufresne, Anger, Levêque, Lahaye, Godbout, Dumesnil, Rouleau, Renault, Caron, Le Maitre, Duval, Biré, Girard, Vivier, Beaudouin, Durand, Martel, Maignan, Chauveau, Courval, Le Sueur, Chartier, Grandmaison, Taschereau, Esnault, Saint-Aubin, Villebon, Pellerin, Tilly, Pasquier, Langevin, Bissonnet, etc

Ne croirait-on pas, en lisant ces noms, se retrouver comme en famille à 2000 lieues d'ici ?

(1) Rameau, 2e partie, p. 310, et lettre du 19 décembre 1887.

Dans une spirituelle *Conférence sur le Canada* à la *Société des Études Coloniales et Maritimes* (21 mars 1884), M. Hector Fabre rapporte cette jolie anecdote : « On cite un candidat qui, aux élections, fut battu par ce qu'il n'avait pas d'enfants : négligence dans son service civique Un brave citoyen lui avait dit en réunion publique : « Un député doit être comme ses électeurs, pour les représenter fidèle- « ment : nous avons tous des enfants, où sont les vôtres ? Nous voulons que notre « député s'occupe de l'avenir de nos enfants, et s'il n'en a pas lui-même, pour- « quoi s'en occuperait-il ? » (p. 3.)

de l'avoir pour ainsi dire renouvelée et transformée ; d'avoir, comme nous l'écrivait M. Rameau, dont l'autorité est si considérable en cette matière, « exercé une influence prépondérante sur son caractère, ses mœurs, ses coutumes, surtout dans les environs de Québec, à ce point qu'elle doive être regardée comme une émanation directe du Perche et portant véritablement son empreinte » (1). Influence féconde, prépondérance salutaire, empreinte durable, dues uniquement à l'exemple du travail et des mœurs. « L'émigration percheronne, dit encore M. Rameau (2), se distingua entre toutes les autres par ses habitudes laborieuses et sédentaires. Elle participa peu aux entraînements et aux désordres des coureurs de bois où se perdit une partie de la population canadienne. »

On trouvera dans l'histoire de provinces plus importantes et dans celle du Perche lui-même, des aventures plus éclatantes que notre émigration au Canada ; on n'y saurait lire une conquête plus honorable dans son but et dans ses moyens d'exécution, plus durable dans ses résultats, plus utile à la civilisation et dans la saine acception du mot, plus véritablement glorieuse.

*
* *

Le développement industriel, agricole, politique, littéraire n'a pas été moins remarquable au Canada que celui de la population. La valeur des terres y va toujours croissant. Les chemins de fer y ont un essor inouï. Sa marine marchande occupe le quatrième rang dans le monde. Les fortunes s'y font autrement vite que chez nous..., et peut-être aussi s'y défont plus rapidement. Nulle part les institutions libérales ne sont mieux comprises et mieux pratiqués ; les aspirations vers le progrès associées à un respect plus profond de la légalité.

Mais si les Canadiens sont pour la reine Victoria de fidèles sujets (3), pour les Anglais de loyaux concitoyens, ils restent pour

(1) Lettre du 19 décembre.

(2) P. 310.

(3) Mot charmant d'un bon curé à son paroissien, le quel, invité à prier pour la reine d'Angleterre, s'informait avec inquiétude s'il était bien vrai qu'elle fût catholique : « Je n'en suis pas tout à fait sûr ; mais Monseigneur l'Evêque m'a dit « qu'elle était trop bonne pour ne pas l'être un jour ou l'autre ; prie toujours « pour elle, en attendant. » (*Conférence* de M. FABRE.)

nous de véritables frères. Ils aiment toujours la France avec passion ; ils écrivent notre langue, et souvent avec une pureté et une élévation que nous pourrions leur envier (1) ; ils goûtent, ils imitent notre littérature ; ils conservent fidèlement toutes les traditions de la patrie française.

Il n'est pas jusqu'à leurs chansons populaires, ces chansons dont on a pu dire qu'elles sont « la moelle des os d'un peuple, le pouls qui marque les battements de son cœur », où ne se retrouve partout le souvenir de la France. Les *Cantiques de Marseille*, Les refrains les plus familiers chez nous : *Il était une Bergère*, *Le Pont d'Avignon*, *Marlborough*, *Le Roi Dagobert*, se chantent sur les rives du Saint-Laurent et du Saint-Charles, comme sur les bords de la Seine, de l'Orne ou de l'Huisne, à peine modifiés par quelques variantes locales. Détail à la fois concluant et charmant : c'est avec les mêmes berceuses que la mère canadienne et la mère percheronne endorment leurs petits enfants (2).

* * *

Par un hasard étrange, aucun des écrivains modernes qui se

(1) La langue française est une des deux langues officielles en usage au Canada. Dans les correspondances administratives et dans les débats parlementaires, elle est employée couramment comme l'Anglais ; les lois sont publiées dans les deux langues.

Le Canada a conservé bon nombre d'expressions du patois normand ou percheron, celles-ci notamment : *batterie* et *tasserie*, pour désigner les parties de la grange où l'on *bat* et où l'on *tasse* les gerbes ; (Legendre. *La province de Québec et la Langue française* ; extraits publiés dans l'*Avenir de l'Orne* du 9 juillet 1885).

La production littéraire au Canada est d'une activité et d'une variété singulières. On peut s'en faire une faible idée en parcourant le *Catalogue d'ouvrages en langue française publiés au Canada*, en vente à la librairie Sauton (Paris, 41, rue du Bac), septembre 1879 ; celui de la Bibliothèque nationale, où, grâce à l'entremise de M. Alexandre Vattemare, un système d'échange entre les productions des deux pays avait été organisé dans d'heureuses conditions ; enfin, une liste d'ouvrages, la plupart historiques, donnée par M. Rameau à la fin de son livre.

Beaucoup de lettrés ne connaissent le Canada, mœurs et paysages, que par les admirables pages de Châteaubriand ; c'est le voir à travers un prisme plus brillant que fidèle. En 1791, il partit pour l'Amérique du Nord. Il allait, disait-il et croyait-il, chercher le passage polaire, le passage au sud-ouest du continent américain, dont la découverte préoccupait déjà beaucoup d'esprits distingués. N'y allait-il pas plutôt, comme le dit Sainte-Beuve (*Châteaubriand*, 3e leçon), chercher des sensations, des images et un champ illimité pour ses rêves ?... Il ne rapporta de son voyage que des impressions qui se traduisirent en pages immortelles. Dans l'*Essai sur les Revolutions*, dans *Atala*, les *Natchez*, le *Voyage en Amerique*, les *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, les souvenirs de son voyage en Amérique ne cessèrent jamais de poursuivre Châteaubriand. On a remarqué, avec justesse, croyons-nous, que dans les *Natchez*, œuvre d'ailleurs simplement ébauchée et pleine de contradictions, au milieu d'admirables beautés, il s'était plutôt inspiré de la mythologie ossianique, si fort en honneur au commencement de ce siècle, que de celle des sauvages du Canada.

(2) Rathery, *Chants populaires des Canadiens Français*, dans le journal *Le Français*, 19 février, 5 et 9 mars 1871.

sont occupés de l'histoire provinciale de la Normandie, du Maine et du Perche, n'avait, je ne dis pas découvert, mais soupçonné l'existence de ce curieux épisode. Ni Odolant-Desnos, l'infatigable généalogiste ; ni Delestang, qui passa toute sa vie dans le Perche et lui consacra plus de 30 volumes imprimés ou manuscrits de recherches historiques et statistiques ; ni l'abbé Fret, qui poussait jusqu'à la passion l'amour de son pays ; ni Pitard, dans sa compilation *Fragments historiques sur le Perche*, où il a passé, pour ainsi dire, au crible tout ce qu'avaient écrit ses devanciers ; ni Patu de Saint-Vincent, dans son *Voyage pittoresque* ; ni M. Gouverneur dans ses intéressants *Essais historiques sur le Perche* (1) ; ni le vénérable et vaillant docteur Jousset, dont les innombrables monographies ont éclairé tant de points obscurs de l'histoire percheronne ; ni les nombreux historiens du Maine, Le Paige, Renouard, Cauvin, Pesche, Le Pelletier et tant d'autres, n'avaient connu la mine cachée sous leurs pas. Quelques historiens canadiens, dans leurs recherches sur l'origine de la colonie, avaient bien découvert et signalé le rôle important joué dans l'émigration au Canada par le Perche et les contrées adjacentes, mais de ces découvertes rien ou presque rien n'était parvenu jusqu'à nous.

C'est à M. Rameau qu'était réservé l'honneur de remettre en lumière les liens de famille qui unissent le Canada à plusieurs de nos anciennes provinces et particulièrement au Perche (2).

Mais ses précieuses indications n'ont pas eu chez nous le retentissement qu'elles méritaient d'avoir A peine M. Reclus, dans sa *Géographie de la France*, les avait-il mentionnées. M. le comte de Charencey, notre honorable confrère, les avait signalées à l'attention de ses compatriotes (3), avec d'autant plus d'autorité qu'il habite précisément le pays qui fut le principal foyer de

(1) Au concours hippique de Nogent-le-Rotrou, 1885, en présence des envoyés d'Amérique, M Gouverneur faisait une allusion délicate et tout à fait d'à-propos à cette fraternité des deux races américaine et percheronne.

(2) M. Rameau, déjà connu par une bonne étude sur la colonisation de l'Algérie (1844), a publié, en 1859, sur le Canada, où il venait de passer plusieurs années, un livre des plus intéressants et des plus remarquables : *La France aux Colonies. Etudes sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique. Acadiens et Canadiens*. Paris, Jouby, 1859, in-8°. Histoire, statistique, économie politique, il approfondit tous les côtés de son sujet. Plus récemment, il a donné *une Colonie féodale en Amérique, l'Acadie*, (1604-1700). Paris, 1877. M. Derome, dans le *Moniteur Universel* du 27 novembre 1877 et M. G. Le Vavasseur, dans le *Français* du 18 janvier 1879, en ont rendu le compte le plus élogieux.

(3) *Journal d'Alençon*, 20 février 1879.

l'émigration Percheronne. Un autre de nos confrères, M. Gustave Le Vavasseur, ami de M. Rameau, avait bien voulu me communiquer son livre et appeler mon intérêt sur ce point de notre histoire. J'ai suivi cette voie. J'ai réuni quelques documents imprimés ou manuscrits ; j'ai écrit au Canada ; je me suis mis en rapport avec MM. Rameau, Fabre, Trudelle, avec plusieurs de nos confrères de la *Société Historique* et les autres personnes que je pouvais supposer en mesure de me renseigner ; partout, chez tous, j'ai rencontré la plus courtoise obligeance, mais aussi le regret de ne pouvoir lever qu'imparfaitement le voile qui couvre les origines et les développements de l'émigration Percheronne. J'ai trouvé un grand charme, je l'avoue, à étudier l'histoire de nos rapports fraternels avec ces populations si intelligentes, si laborieuses, si françaises, pour lesquelles la mère patrie n'a pas fait dans le passé et ne fait peut-être pas encore aujourd'hui tout ce qu'elles auraient droit d'attendre d'elle. Ce charme, les sympathies pour le Canada que j'ai ressenties plus vives à mesure que j'apprenais à le mieux connaître, j'aurais voulu vous les faire partager, mes chers Confrères. De là, l'ébauche improvisée, décousue, bien indigne de vous et du sujet, que vous venez d'entendre.

*
* *

Ce n'est ni un tableau complet, ni même une esquisse arrêtée. Je me suis borné à réunir quelques traits épars, à signaler à votre attention les principaux éléments à l'aide des quels il serait possible d'en reconstituer l'ensemble. Ces éléments sont partout autour de nous, et l'on peut promettre à l'avance à ceux qui voudront se donner la peine de les chercher et qui y apporteront un peu d'initiative et beaucoup de patience, des résultats qui dépasseront leurs espérances, de ces surprises heureuses qui sont le charme et la récompense des labeurs, parfois arides, souvent ingrats, de l'antiquaire. Plus heureux que M. Rameau et moi-même ne l'avons été jusqu'ici, ils retrouveront la famille, la naissance, les antécédents de Robert Giffard, ce promoteur de nos émigrations, au quel le Perche et le Canada, ses deux patries, devraient également payer le tribut public et tardif de leur juste reconnaissance. Les Archives départementales et municipales

n'offriront sans doute guère de ressources pour l'étude de ces émigrations. Si elles furent souvent collectives, elles n'eurent du moins rien d'officiel ni d'administratif; elles gardèrent du commencement à la fin, un caractère familial, *patriarcal* si l'on peut se servir de cette expression, féodal, privé ; elles n'en sont que plus curieuses. C'est dans les anciennes minutes des notariats de ville et de campagne qu'il faut chercher les contrats sur la foi desquels tant de nos compatriotes allèrent chercher si loin une fortune et une nouvelle patrie. Les vieux actes de mariages, de baptêmes ou de décès ne mentionneront que bien rarement les départs ou les retours ; mais parmi ces actes, ou sur les marges et les gardes des registres qui les contiennent, il est impossible de ne pas trouver quelques-unes de ces notes où le vieux curé mentionnait parfois les événements importants dont sa paroisse était le théâtre, longévités, froids rigoureux, inondations, pestes, famines, passages de troupes, constructions et réparations d'églises ou de chapelles : source d'information trop négligée et souvent bien précieuse. Les gardes des registres notariaux offrent assez souvent des notes du même genre. Dans les archives des vieilles familles, non pas seulement seigneuriales, mais modestement bourgeoises, on trouvera des actes, des documents concernant l'émigration de leurs ancêtres, peut-être des correspondances de ces Français, de ces Percherons d'outre-mer qui gardaient chèrement, tout le prouve, dans les forêts de l'Amérique, au milieu des dangers et des travaux de leur vie nouvelle, le souvenir de la France lointaine, du Perche et de la paroisse natale. On peut aussi supposer que dans les Archives des Missions, dans celles de nos maisons religieuses d'hommes ou de femmes, dorment ignorées quelques correspondances de ce genre.

***

Permettez-moi, mes chers Confrères, de vous citer, en terminant cette lecture, un passage d'une conférence sur l'activité humaine, faite à Québec par M. Étienne Parent, un de nos compatriotes, un de nos frères d'outre-mer. Ce sera tout à la fois le complément de l'hommage que j'ai essayé de leur rendre, la justification de ce que je vous ai dit de la manière haute et ferme avec laquelle ils continuent à parler et à écrire notre langue, et

enfin un éloquent appel à ces sentiments d'union, de prosélytisme, de dévouement à la science et au progrès que, dans sa modeste sphère, notre *Société Historique* essaie de mettre en pratique :

« Dieu en nous donnant une intelligence capable de pénétrer jusqu'à un certain point dans les secrets de la nature et de s'élever jusqu'à l'idée de l'Être suprême, a voulu que l'homme l'étudiât lui-même ainsi que ses œuvres. De plus, en implantant dans le cœur de l'homme le germe de la bienveillance, Dieu a voulu que l'homme fît du bien à ses semblables, et en lui inspirant le sentiment et l'amour du beau, il a voulu que l'homme cultivât les arts ; il a voulu en un mot que l'homme fut savant, bienfaisant et artiste. Sans cela, le plus bel œuvre du créateur, l'homme aurait été créé ce qu'il est, sans but, sans fin, sans objet. Le travail, l'obligation du travail expliquent seuls la présence de l'homme sur la terre, quant à son existence terrestre. »

---

# APPENDICE

## I

### Les 1500 Acadiens

Des malheureux Acadiens, si odieusement enlevés de leur patrie par les Anglais, en 1763, un certain nombre, après des souffrances de toute espèce et une dure captivité en Angleterre, vinrent chercher en France un asile qu'ils eurent bien de la peine à y trouver. Quinze cents environ finirent par se fixer dans les environs de Châtellerault (Vienne), où le marquis de Pérusse leur concéda 4,000 arpents de landes ; ils y fondèrent un établissement agricole ; ils y sont encore représentés par un certain nombre de familles (1). Le Gouvernement leur accordait une subvention pour leur établissement et leur subsistance, malheureusement insuffisante. En 1775, ils adressèrent à l'Assemblée du Clergé de France, réunie à Paris, un Mémoire touchant pour lui demander une subvention de 300,000 livres par an, pendant cinq ans, afin d'achever leur établissement. Nous ne savons quel fut le sort de leur démarche. M. Duval, archiviste de l'Orne, alors bibliothécaire de la ville de Niort, publia ce Mémoire en 1867 ; (*Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, et tirage à part, Niort, Clouzot, 1867, 7 p. in-8°.)

A peu près vers l'époque où ils s'établirent en Poitou, il avait été question pour les 1,500 Acadiens, de la concession de terres en Normandie pour y fonder une colonie.

Un sieur Darmancourt, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis, qui paraît avoir été un spéculateur en grand ou plutôt l'agent et le prête-nom d'une compagnie de spéculateurs, après avoir inutilement essayé de se faire attribuer comme cessionnaire prétendu du receveur général des biens des Fugitifs en Languedoc, les communes et marais des paroisses d'Allemagne, d'Ifs et de ses hameaux de Bras et Hubert-Folie, de Cor-

(1) M. Rameau, 1re partie, p. 59.

melles, de Mondeville et de Sainte-Paix, aux environs de Caen, crut sans doute qu'il serait plus heureux en couvrant ses démarches d'un prétexte de philantropie et de patriotisme. C'est en faveur de 1,500 Acadiens « du nombre de ceux qui ont abandonné leurs possessions au pays d'Acadie pour demeurer inviolablement attachés à la personne du Roi, et rester sous son obéissance », qu'il demanda la concession, non pas de 4,000, mais de 40,000 arpents de terres, hermes, communes et marais, situés en Normandie.

Ces 40,000 arpents devaient être pris, savoir :

Dans la généralité et élection de Caen.................... 1.200
Dans l'élection de Bayeux.................................... 17.000
Dans celle de Carentan........................................ 14.800
Dans celle de Mortain..........................................

« EN LA GÉNÉRALITÉ ET ÉLECTION D'ALENÇON

« Les terres, hermes, communes, marais, etc., des paroisses et hameaux d'O, du Repos, de Macé, de Challoy (Chailloué), et en la dite élection et en celle d'Argentan, ès paroisses et hameaux de Vrigny, Montmerrey, La Bellière, Saint-Christophe et plusieurs autres paroisses voisines et adjacentes, en toutes circonstances et dépendances, ainsi qu'elles consistent et se contiennent, contenant ensemblement environ.................. 4.000

« EN L'ÉLECTION D'ARGENTAN

« Les terres, hermes, communes, marais, etc., des paroisses et hameaux de Juvigny, de Sçay et paroisses adjacentes, de Marcé, de Grouttes, de Fontenay et Cerceaux (Sarceaux), d'Occagnes, de Pierrefite près Maison-Rouge et du dit Maison-Rouge, d'Exmes, du Renouard, d'Escorches, de Villedieu-les-Bailleul, de Tournay, Saint-Eugène et Beauménil, Habloville et Ménilglaise, Vimoutiers, la Cambe près Trun, du Pont-Ecrépin, comme dessus, contenant.................................... 3.000

« EN L'ÉLECTION DE LISIEUX

« Les terres, hermes, communes, marais, etc., des paroisses et hameaux de Croisilles, Courménil et paroisses adjacentes, de Cisay, Chaumont, et Genet (Ginay) et autres paroisses adjacentes, comme dessus, contenant.................................... 600

TOTAL.................... 40,600 »

Le soumissionnaire se chargeait de diviser 12,000 arpents de la concession en 300 lots de chacun 40 arpents pour une famille d'Acadiens ou un groupe de cinq personnes ; de faire construire sur chacun de ces lots une maison, avec grange, écurie pour 3 à 4 chevaux, étable pour 5 à 6 vaches, cave pour 3 à 4 tonneaux, toit à porcs. Il fournirait à chaque groupe 2 chevaux, 3 vaches, harnais, charrue et charrette. Il défricherait et ensemencerait les terres pour trois années.

Il exécuterait les travaux et ferait les fournitures nécessaires en cinq ans, à raison de 60 lots par an (1).

Il évaluait le prix du cheval à 150 liv., celui de la vache à 60 liv., celui des charrue, charrette et harnais, pour chaque lot, à 200 liv. ; le coût des défrichements à 6 liv. par arpent (ou 18 liv. pour trois ans) ; celui des ensemencements à 24 liv., celui des constructions, pour chaque lot, à 300 liv. : en tout 1,356,000.

Le surplus de la concession, ou 28,000 arpents, devait former sa part personnelle, « à titre d'inféodation et de propriété héréditaire, incommutable et perpétuelle ». Il les évaluait sur le pied de 3 liv. de revenu par arpent et au denier 20 du revenu, à 1,680,000 liv. Déduction faite des charges, il lui resterait 324,000 liv. pour faire face à ses avances et risques, et pour l'indemniser de sa peine.

Darmancourt ne manquait pas de vanter les avantages énormes que l'Etat, les Acadiens, les populations même (habituées, pourtant, jusques-là à jouir gratuitement des terres qu'il prétendait accaparer à son profit), devaient retirer de l'exécution de ses projets.

Il n'offrait aucune hypothèque, aucune garantie pour sûreté de leur exécution vis-à-vis de l'Etat, ni vis-à-vis des futurs colons.

Il est probable qu'on n'y prêta pas grande attention. Les archives de l'Orne ne renferment rien qui s'y rapporte (2).

(1) Il est assez intéressant de rapprocher des avantages ainsi offerts aux Acadiens qui se feraient colons en France, ceux que promettait le Gouvernement aux Français qui se feraient colons au Canada, à peu près à la même époque (1749).

« Chaque homme qui s'établira à Détroit recevra gratuitement une pioche, une hache, un soc de charrue, une grosse et une petite tarière. On fera l'avance des autres outils pour être payés dans deux ans seulement. Il leur sera délivré une vache, qu'ils rendront sur le croît ; de même une truie. On leur avancera la semence la première année à rendre à la troisième récolte. Seront privés des libéralités du Roi, ceux qui, au lieu de cultiver, se livreront à la traite. »

En 1750, les fournitures gratuites sont augmentées d'un fusil, d'une faux et une faucille, d'une truie, de six poules, un coq, six livres de poudre et douze de plomb. L'émigrant sera nourri avec sa famille pendant dix-huit mois ; on lui promettait d'entretenir, à Détroit, aux frais du Roi, un charpentier qui aidât et dirigeât les habitants dans la construction de leurs maisons, et on ne devait payer le cens des terres que trois ans après la prise de possession. (Rameau, 2e partie, p. 301.)

(2) L'original de sa demande fait partie de notre cabinet (12 p. in-folio). Elle n'est pas datée, mais elle est certainement postérieure à 1766 et probablement de 1770 ou 1771.

## II

### M. de Bernières. — Madame de la Peltrie. — Leurs partisans.

Le bruit des bonnes œuvres de Mme de la Peltrie devait retentir jusque chez nous et y donner lieu à une manifestation des plus singulières.

Nous avons vu que de Bernières, le pseudo-mari de Mme de la Peltrie, avait réuni autour lui, à Caen, sous le nom de Société de l'*Ermitage*, quelques jeunes gens d'honnêtes familles et se destinant presque tous à l'état ecclésiastique, qu'il entretenait dans des sentiments de dévotion exaltée, ascétique et de « haine pour les Jansénistes » (1). Il mourut en 1659. Ces jeunes gens, s'étant laissé aller à de publiques et fâcheuses démonstrations contre les curés de la ville, qu'ils accusaient de penchant pour le jansénisme, furent poursuivis ; mais, traités avec indulgence, ils en furent quittes pour une légère amende et pour un renvoi dans leurs familles. Quatre se réfugièrent alors chez la mère de l'un d'eux, à Silli, au milieu de la forêt de Gouffern, à 6 kilomètres d'Argentan. Ils y reprirent leurs pieux exercices et leurs austérités, que partageait leur hôtesse. Si rigoureuse que fût leur solitude, ils eurent certainement quelques relations au dehors avec les plus ardents des fidèles et des prêtres de la contrée.

Sur ces entrefaites, le fameux théologal de Seès, Jean Le Noir, vint prêcher le carême dans l'église Saint-Germain d'Argentan. Il était de mœurs régulières et d'un grand savoir ; mais il était suspect de tendances jansénistes, et l'âpreté de ses doctrines, l'intraitabilité de son humeur lui avaient fait beaucoup d'ennemis. Ses sermons furent mal accueillis. A l'aide d'une souscription provoquée par quelques ecclésiastiques, une statue de la Vierge fut placée au-dessus du portail principal de l'église, foulant aux pieds un serpent *noir* (par allusion au nom du théologal) avec cette légende au-dessous : *Flagellum Jansenistarum, ora pro nobis.* Des attroupements se formaient le soir devant la statue, sous prétexte de réciter les litanies de la sainte Vierge, mais en réalité pour vociférer à tue-tête le nouveau verset. Le curé, René Mahot, tolérait, s'il ne les encourageait pas, ces scènes scandaleuses. L'official de Seès ordonna la destruction de la malencontreuse inscription ; mais quand son appariteur se mit en devoir d'exécuter la sentence, il fut hué par un immense attroupement et « il aurait été lapidé », dit Prouverre, qui paraît trouver la chose toute naturelle, sans l'intervention de quelques magistrats.

(1) Le mot n'est pas de nous, mais de son panégyriste zélé, Thomas Prouverre qui a fourni aux historiens d'Argentan et particulièrement à l'abbé Laurent. *Notice historique sur l'Abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan*, (Argentan, Barbier, 1857, in-12, p. 121 et suiv.), les détails qui vont suivre.

Là dessus, vers la fête de l'Ascension, quatre jeunes ecclésiastiques d'Argentan vont trouver les solitaires de Silli, qui les reçoivent avec empressement et les admettent à leurs exercices pieux. Ils s'exaltent les uns par les autres; la foi leur paraît en péril imminent. Le vendredi avant la Pentecôte, ils sortent de leur retraite au nombre de sept et, suivis de quelques femmes, ils se rendent processionnellement à Argentan. Ils parcourent toutes les rues de la ville en criant à haute voix : « *Suivez Jésus-Christ ; la foi se retire de la France ; allons au Canada !* » Puis ils s'en retournent à Silli sans avoir bu ni mangé, sans avoir parlé à personne, épuisés de fatigue et de chaleur. Le lendemain, ils repartent dans le même ordre pour Seès, la ville épiscopale, et ils recommencent leurs litanies contre les jansénistes, leurs déclarations que *Jésus-Christ n'est plus en France et qu'ils vont le chercher au Canada*. Grand scandale ; ordonnance (31 mai) du lieutenant civil et criminel du bailli d'Alençon pour la vicomté d'Argentan et d'Exmes, défendant à toute personne « de quelque qualité et condition qu'elle soit ..... de faire aucune écriture du mot de Janséniste, de faire aucun conventicule et assemblée, à peine de punition corporelle et d'être poursuivi comme perturbateur du repos public... ; » arrestation des sept imprudents apôtres ; sentence de la Cour ecclésistaque qui les condamne à une légère pénitence publique devant le crucifix de l'église Saint-Germain et à des excuses envers le théologal; retour des solitaires plus exaltés qu'auparavant à leurs austérités les plus rudes et les plus excessives. Mais finalement, après des controverses et des résistances opiniâtres, ils se soumettent à l'autorité ecclésiastique et rentrent dans le rang. « Ils menèrent tous, dit Prouverre, une vie exemplaire, ce qui dissipa tous les doutes sur la pureté de leurs intentions ».

Cet épisode, à la fois grave et grotesque et qui aurait pu fournir au chantre du *Lutrin* le sujet d'un second poëme héroï-comique, nous montre combien, à l'époque où il se passa, la piété des émigrés canadiens était en honneur en France, particulièrement en Normandie et plus particulièrement encore dans le diocèse de Seés et dans le milieu où les doctrines de M. de Bernières, le nom, le dévouement et les vertus de Madame de la Peltrie exerçaient le plus d'influence.

---

clésiastiques
ent avec em-
ltent les uns
redi avant la
ivis de quel-
Ils parcou-
*uivez Jésus-*
Puis ils s'en
à personne
ans le même
litanies con-
*s en France*
onnance (31
la vicomté
lque qualité
t de Jansé-
unition cor-
lic...; » ar-
cclésistaque
crucifix de
retour des
s rudes et
t des résis-
et rentrent
nplaire, ce

ir au chan-
us montre
ns était en
s particu-
s doctrines
lame de la